

SYNDICAT MIXTE DU GRAND LÉGUÉ
Comité syndical du 1^{er} février 2019

DELIBERATION 2019-I-004

PROJET DE CONSTRUCTION 4^E QUAI – APPROBATION DE L'AVP

Date de la convocation : 24 janvier 2019

Nombre de voix des membres en exercice : 12 voix

L'an deux mille dix-neuf, le premier février, les membres du Comité syndical du Grand Légué, dûment convoqués, se sont réunis au Centre Inter-Administratif (Saint-Brieuc) ;

Étaient présents :

Pour le Département des Côtes d'Armor : M. Gérard BLEGEAN, M. Alain CADEC, Mme Monique LE VEE, M. Christian PROVOST.

Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération : M. Bruno JONCOUR, M. Jean-Marie MOUNIER.

Pour le Conseil Régional de Bretagne : Mme Gaëlle NIQUE.

Absents représentés : M. Jean-Yves DE CHAISEMARTIN a donné pouvoir à M. Alain CADEC,

Absents excusés : M. Thierry BURLOT, Mme Sylvie GUIGNARD, M. Ronan KERDRAON,
Mme Nadège LANGLAIS, M. Pierre KARLESKIND, M. Thierry SIMELIERE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5721-1 et suivants, ainsi que ses articles L 3211-2 et L 5211-10, L5111-1, L5711-1 et L5721-8 ;

Vu le Code des transports, notamment ses articles L 5321-1 et suivants, ainsi que l'article L 5331-5 ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L122-1 à L122-3-5 et R. 122,1 à R,122-16, L123-14, ainsi que les articles L.126-1 et suivants, R.126-1 et suivants,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L300-6 ; L123-14-2

Vu le rapport n°2019-I-004 présenté par M. le Président du syndicat mixte du Grand Légué ;

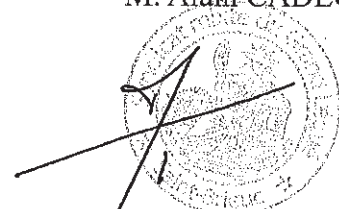
Sous la Présidence de M. Alain CADEC Président du syndicat mixte, le Comité syndical, décide

- **d'approuver les études socio-économiques et d'Avant projet du 4^{ème} quai du port du Légué et d'autoriser M: le Président à poursuivre les études de projet et les études d'impact.**
- **d'arrêter au stade des études d'avant projet, le coût prévisionnel des travaux pour la réalisation du 4^{ème} quai et d'un terre plein de 4,8 ha (phase 1) au montant de 10 000 000 € HT (hors option et hors mesures compensatoires qui seront précisées au stade projet)**

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Le Président du syndicat mixte,

M. Alain CADEC



SYNDICAT MIXTE DU GRAND LÉGUÉ
Comité syndical du 1^{er} février 2019

Rapport n° 2019-I-004

PROJET DE CONSTRUCTION 4^E QUAI – APPROBATION DE L'AVP

Le Syndicat Mixte a décidé, compte tenu de la sensibilité du site, d'engager des études complémentaires.

Un groupement de bureaux d'études a été retenu, le 18 décembre 2017 : la société SCE (44), en qualité de mandataire avec son co-traitant CREOCEAN (44).

Trois ateliers thématiques se sont tenus les 28 et 29 mai 2018 derniers avec les services de l'État et les collectivités concernées (les villes de Plérin, St Briec et l'agglomération briochine) afin de répondre au mieux aux attentes exprimées.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les principaux résultats de ces études :

Le cabinet BIOTOPE a été missionné pour réaliser, en 2017, un diagnostic environnemental complémentaire de l'état existant de la vasière du port du Légué sur laquelle doit être réalisé le 4^{ème} quai. Le cabinet d'études a identifié la sensibilité du site (zone de nourrissage). Il a aussi relevé la nécessité de réduire l'emprise du projet (ce qui a été fait le projet passant de 6,3 ha à 4,8ha) et de mettre en place des mesures de compensation et d'accompagnement environnementales. Cela en respectant la règle « éviter, réduire, compenser », le projet ne pouvant être évité compte tenu de son intérêt socio-économique.

L'étude Socio-économique :

L'étude réalisée par la cabinet expert Eurotrans a analysé, pour les différents trafics transportés (agro alimentaire, bois, kaolin ...), l'intérêt socio-économique du 4^{ème} quai. L'intérêt a été démontré tant au niveau du gain en capacité de chargement (+60%), que des meilleurs rendements des nouveaux entrepôts (rendement en m2, rapprochement des quais), que de la création de nouveaux anneaux (environ 50) pour la plaisance (par le dégagement du bassin de Mézaubran) satisfaisant ainsi la demande. En conclusion la réalisation de ce 4^{ème} quai optimisera la compétitivité du port tant au niveau régional que national et évitera à des entreprises de partir sur d'autres territoires mieux aménagés (ce qui aurait alors des conséquences néfastes au niveau de l'augmentation des transports routiers).

Ce 4^{ème} quai permettra en effet une desserte optimale de l'hinterland de proximité centre des Côtes d'Armor (qui représente 70 % des expéditions et 100 % des importations) ce qui signifie une optimisation des transports terrestres et une pollution moindre.

L'étude évalue le taux de rentabilité interne socio-économique du projet à 13,5 % à l'échelle des Côtes d'Armor et 6,8 % à l'échelle de la Bretagne ; ce qui est un bon taux (supérieur à 10%) pour ce genre de projet.

Les principaux bénéficiaires du projet sont les partenaires du Syndicat mixte (la Région, le Département et l'agglomération briochine), les opérateurs portuaires (Bolloré et Corbel notamment) et les grands usagers du port (entreprises Triskalia, Le Gouessant, Enso, Protac, Rose...).

Le 4^{ème} quai permet d'augmenter le trafic actuel (à environ 375 000 t) du 4^{ème} quai conduirait en revanche à une baisse importante du trafic à tenu notamment de la massification des bateaux qui ne pourraient alors

L'étude d'avant projet :

L'étude d'avant-projet fait évoluer le projet initial afin de tenir compte des études précédentes et des échanges intervenus lors des ateliers du mois de mai sur les points suivants :

Le bureau d'études propose d'optimiser l'emprise du terre plein à 4,8 ha (contre 6,3 ha dans le projet initial) afin de limiter les impacts sur la vasière et réduire ainsi les mesures compensatoires qui sont désormais obligatoires. Les services de l'État et la Réserve naturelle incitent fortement à limiter l'emprise du remblai compte tenu des impacts environnementaux.

Le montant des travaux (au stade AVP) est actualisé avec un montant de travaux estimé à 10 000 000 € HT soit 12 000 000€ TTC (hors option et hors mesures compensatoires).

En effet, le montant global du projet n'intègre pas à ce stade :

-l'option zone renforcée à 10 tonnes par m2 de 357 913€ HT

-les différentes mesures compensatoires et les mesures d'accompagnement qui restent encore à préciser. A ce jour, il n'existe pas de la part des partenaires (État, RNN, Conservatoire du Littoral, Ifremer) de propositions précises de site équivalent à « renaturer » susceptible de compenser l'impact du terre plein sur la vasière. Face à ce constat de l'absence de possibilité d'une compensation, un bouquet de mesures d'accompagnement a été évoqué avec les différents partenaires lors de la réunion du 8 décembre dernier. Il reste à le préciser et à le chiffrer.

Calendrier prévisionnel :

2019-2020 : études complémentaires, concertation et instructions administratives avec enquête publique ;

2021-2022 : réalisation des travaux.

Aussi je vous propose :

- **d'approuver les études socio-économiques et d'Avant projet du 4ème quai du port du Légué et de m'autoriser à poursuivre les études de projet et les études d'impact.**
- **d'arrêter au stade des études d'avant projet, le coût prévisionnel des travaux pour la réalisation du 4 ème quai et d'un terre plein de 4,8 ha (phase 1) au montant de 10 000 000 € HT (hors option et hors mesures compensatoires qui seront précisées au stade projet)**

Le Président du syndicat mixte


M. Alain CADEC